

Eurostoxx Rendement

Janvier 2016



- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- **Éligibilité** : Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
- **Produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois**, offrant une garantie donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut du Garant Société Générale

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 09/11/2015, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'échéance à l'indice Euro Stoxx 50®. Le remboursement du produit « Eurostoxx Rendement Janvier 2016 » est conditionné à l'évolution de cet indice dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice). En cas de baisse de l'indice de plus de **40%** à la date de constatation finale, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cet indice.

- **Une perte en capital à l'échéance** en cas de baisse de l'indice de plus de **40%** à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 5**, si la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est **positive ou nulle** à une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾. **Un objectif de gain fixe plafonné à 8% par année écoulée depuis l'origine dans ce cas.**
- **Une participation totale à la hausse potentielle** de l'indice à l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé automatique.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Eurostoxx Rendement Janvier 2016 », soit 1 000 EUR. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel, calculés sur la base de la valeur nominale, sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 EUR le 01/02/2016 et une détention jusqu'à la date d'échéance le 09/02/2026 ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel brut peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance « Eurostoxx Rendement Janvier 2016 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Eurostoxx Rendement Janvier 2016 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS

Avantages

- À l'issue des années 1 à 5, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'indice est **positive ou nulle** depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,82%⁽¹⁾ dans ce cas.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'indice est **positive** depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ l'intégralité du capital initial majorée de la hausse enregistrée par l'indice.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'indice a baissé à la date de constatation finale de plus de **40%** depuis l'origine.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut être de 1, 2, 3, 4, 5 ou 10 ans.
- En cas de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,82%⁽¹⁾ dans ce cas).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support « Eurostoxx Rendement Janvier 2016 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de **-40%**.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Mécanisme automatique de remboursement anticipé possible de l'année 1 à l'année 5

De l'année 1 à l'année 5, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ est **positive ou nulle**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine
(Taux de Rendement Annuel brut maximum de 7,82% dans ce cas)

Sinon, si la performance de l'indice est négative depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

■ Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (le 02/02/2026), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'indice depuis la date de constatation initiale (le 01/02/2016).

CAS FAVORABLE : Si l'indice enregistre une performance **positive** depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 09/02/2026 :

L'intégralité du capital initial
+
La performance positive de l'indice

CAS MÉDIAN : Sinon, si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de **40%** depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 09/02/2026 :

L'intégralité du capital initial

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si l'indice enregistre une baisse de plus de **40%** depuis l'origine, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 09/02/2026 :

La Valeur Finale⁽²⁾ de l'indice
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT —

---- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 5 (100%)



Valeur de remboursement du produit

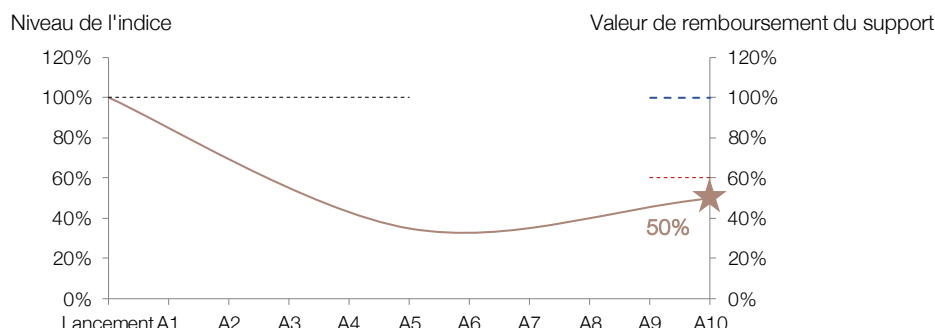
--- Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)

--- Seuil de versement d'un gain à l'échéance (100%)

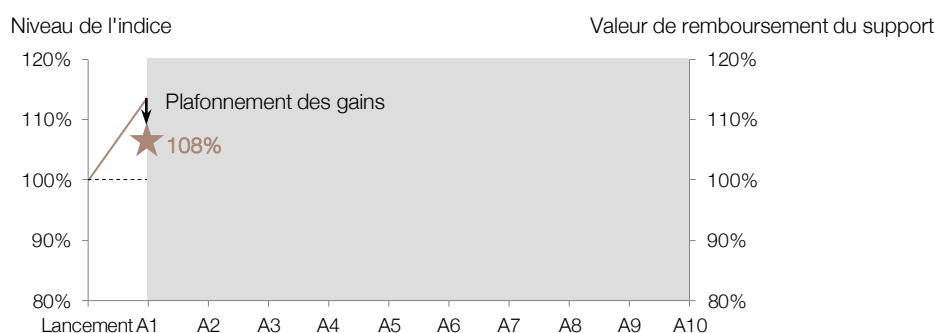
— Évolution de l'indice

■ Fin de vie du produit

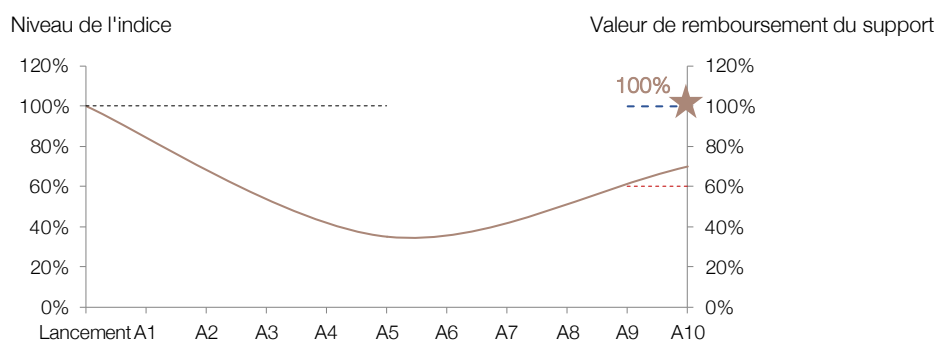
Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



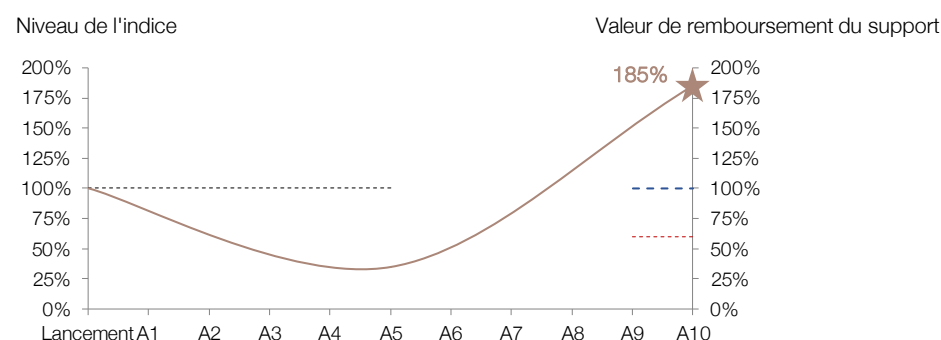
Scénario médian 1 : marché haussier à court terme



Scénario médian 2 : marché faiblement baissier à long terme



Scénario favorable : marché faiblement baissier à long terme



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

-
- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 5, l'indice est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
 - À l'échéance des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de **40%** par rapport à son niveau initial (soit -50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors la Valeur Finale⁽²⁾ de l'indice, soit 50% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -6,68%.
 - Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.
-

- À la première date de constatation annuelle, l'indice est en hausse depuis l'origine (soit +15% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
 - L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine, soit 108% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 7,82%, contre un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de 14,66% pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains en cas de remboursement anticipé.
-

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 5, l'indice est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
 - À l'échéance des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 30% et se maintient donc au-dessus du **seuil de perte en capital**. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ nul, contre un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ de -3,49% pour un investissement direct dans l'indice.
-

- À chaque date de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 5, l'indice est en baisse depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
 - À l'échéance des 10 ans, l'indice enregistre une hausse de 85% et se maintient donc au-dessus du **seuil de perte en capital**. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée de la performance positive de l'Indice, soit 185% du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel brut⁽¹⁾ similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit 6,33%.
-

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® DIVIDENDES NON RÉINVESTIS :

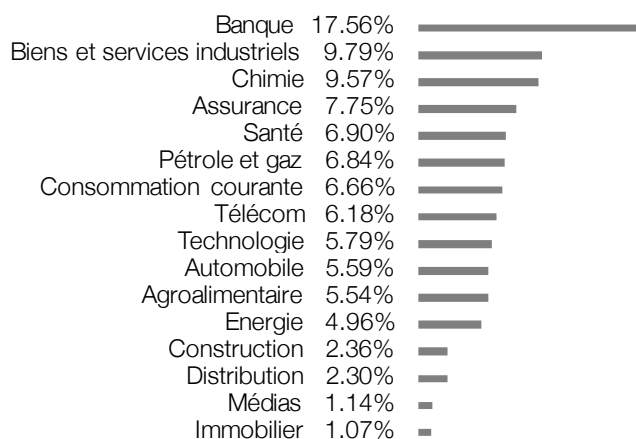
L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Les informations relatives à l'Indice Euro Stoxx 50® sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.stoxx.com>

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® :

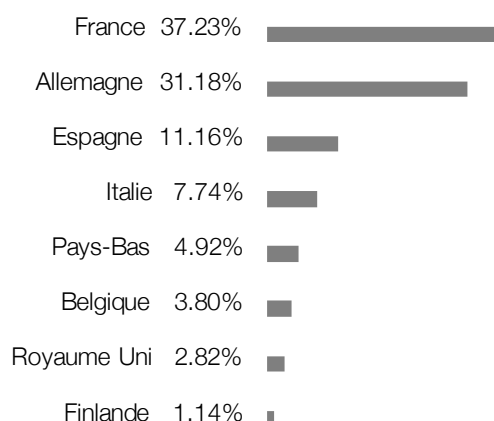


Performances cumulées	
1 an	11,49%
3 ans	37,79%
5 ans	18,21%
10 ans	1,83%

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, au 09/11/2015

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

FICHE TECHNIQUE

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 09/11/2015, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013053832
Sous-jacent (dividendes non réinvestis)	Indice Euro Stoxx 50 [®] (Code Bloomberg : SX5E Index)
Éligibilité	Compte titre et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,91% de la valeur nominale
Période de commercialisation	Du 30/11/2015 au 01/02/2016. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,5% pour atteindre 100% de la Valeur Nominale le 01/02/2016
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Date d'émission	30/11/2015
Date d'échéance	09/02/2026
Dates de constatation annuelle	01/02/2016 (initiale) ; 01/02/2017 ; 01/02/2018 ; 01/02/2019 ; 03/02/2020 ; 01/02/2021 ; 02/02/2026 (finale)
Dates de remboursement anticipé	08/02/2017 ; 08/02/2018 ; 08/02/2019 ; 10/02/2020 ; 08/02/2021
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée des Titres) égale à 0,70% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 01/02/2016 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 26/11/2015, se rattachant au prospectus de base en date du 30 septembre 2015, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-17732, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaudra. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.



Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacents du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'Indice Euro Stoxx 50® : L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

Société Anonyme – Capital Social : 1 007 625 077,50 euros au 31 mars 2015

B 552 120 222 RCS Paris - APE 651C

N° SIREN : 552 120 222 000 13

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR



SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE